PRESSE - INFO - PRESSE

LES PLANS CIVILS D'URGENCE DANS LE CADRE DU CPEA

En 1992, à l'appui du Département des affaires humanitaires des Nations Unies, l'OTAN a accueilli un atelier international sur l'utilisation des ressources du secteur militaire et de la protection civile dans le cadre des opérations de secours en cas de catastrophe. Cet atelier - auquel ont participé 20 organisations internationales et 40 pays - a jeté les bases d'activités ultérieures de coopération en matière de plans civils d'urgence (PCU) avec les pays partenaires, principalement dans le domaine de la gestion et de la réaction en cas de catastrophe. En 1994, après le lancement du programme du Partenariat pour la paix (PPP) de l'OTAN, quatre activités de coopération en matière de PCU, ayant chacune un thème lié aux catastrophes, ont été menées. Depuis lors, la portée de ces activités s'est étendue à toute la gamme des plans civils d'urgence. En outre, les activités PCU dans le cadre du PPP ont augmenté de manière spectaculaire, ce qui reflète le vif intérêt manifesté par les pays partenaires pour ce domaine. Avec 75 activités en 1999, les PCU constituent à présent l'élément non militaire le plus important du PPP.

En 1998, les Ministres des affaires étrangères du CPEA ont approuvé une proposition russe visant à créer une capacité euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC). Celle-ci sert de point central pour la coordination de l'aide internationale entre les pays membres du Conseil de partenariat euro-atlantique en cas de catastrophe majeure survenant dans la région du CPEA. En novembre 1998, l'EADRCC a coordonné l'aide apportée à l'Ukraine après de graves inondations. Depuis sa création, ce centre a également prêté son concours au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour les secours aux réfugiés du Kosovo et a joué un rôle clé dans la coordination de l'aide humanitaire fournie par l'OTAN et les pays partenaires en réponse à l'escalade de la crise qui sévit dans la région.

Les plans civils d'urgence sont un domaine de responsabilité qui fait intervenir, à des degrés divers, tous les niveaux des instances gouvernementales. C'est pourquoi, dès le début, les activités de coopération en matière de PCU ont été conçues pour faire participer tous les niveaux et tous les secteurs de ces instances à une coopération pratique - au sein de chaque pays, entre les pays de l'OTAN et les pays partenaires et avec les autres organisations internationales compétentes. L'accent a été mis sur les éléments suivants :

- faire en sorte que les PCU ne soient plus centrés sur la protection civile et la mobilisation en temps de guerre et que l'on passe à une approche couvrant tous les risques et axée sur la protection des populations civiles;
- mettre au point des moyens efficaces de gestion et de réaction en cas de crise;
- promouvoir la coopération et l'interopérabilité au niveau régional;
- renforcer la coopération civilo-militaire.

COOPERATION AVEC LA RUSSIE

La Russie a participé activement à la plupart des activités PCU dans le cadre du PPP, et elle a également organisé et accueilli un certain nombre d'exercices, séminaires, ateliers et réunions de grande importance. En 1996, l'OTAN et la Russie ont signé un Mémorandum d'entente sur la coopération concernant les plans civils d'urgence et la préparation aux catastrophes. En 1997, le Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil s'est réuni à Moscou - pour la première fois, un comité de l'OTAN tenait alors une réunion en Russie. Toujours en 1997, dans le cadre du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie, un projet pilote commun a été lancé au sujet de l'utilisation de la technologie satellitaire dans la gestion des catastrophes.

COOPERATION AVEC L'UKRAINE

L'OTAN a assuré la coordination de l'aide internationale lors des inondations de 1995 (et, dans le cadre de l'EADRCC, une nouvelle fois en 1998). En 1996, "Trans-Carpathia 96" a eu lieu à Lviv; il s'agissait d'un programme d'une semaine comportant un exercice de poste de commandement et tactique suivi du séminaire et de la réunion annuels du Comité OTAN de la protection civile. En 1997, l'OTAN et l'Ukraine ont signé un Mémorandum d'entente sur la coopération concernant les PCU et la préparation aux catastrophes, qui mettait l'accent sur la catastrophe de Tchernobyl. Sous les auspices de la Commission OTAN-Ukraine, le Groupe conjoint OTAN-Ukraine a organisé et conduit un certain nombre d'activités de coopération en matière de PCU dans le domaine de l'aviation et dans les domaines agro-alimentaire et médical.

CREATION DE L'EADRCC

Le 3 juin 1998, le Secrétaire général de l'OTAN, M. Solana, a inauguré le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC). Celui-ci est implanté au siège de l'OTAN, et son personnel se compose d'éléments détachés par les pays du CPEA, ainsi que d'un agent de liaison du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations Unies. Le 5 juin 1998, l'EADRCC a reçu une demande d'assistance du HCR à propos de l'afflux de réfugiés du Kosovo en Albanie. En réponse à cette demande, il a organisé un pont aérien vers Tirana - avec des appareils fournis par la Belgique et la Norvège - de 16 vols transportant 161 tonnes d'aide humanitaire de première nécessité.

Par la suite, l'EADRCC a surveillé activement la situation humanitaire au Kosovo et alentour, et a, en avril 1999, intensifié sa coordination de l'aide fournie par l'OTAN et les pays partenaires pour atténuer les souffrances des réfugiés kosovars.

En novembre 1998, à la demande de l'Ukraine, l'EADRCC a pris contact avec les pays du CPEA pour obtenir une aide humanitaire destinée aux victimes des grandes inondations survenues dans l'ouest de l'Ukraine. Le BCAH - totalement absorbé à l'époque par l'aide à apporter en Amérique centrale à la suite de l'ouragan Mitch - a demandé à l'EADRCC de se charger d'assurer la coordination internationale nécessaire. Dix pays du CPEA ont rapidement répondu aux appels lancés.

EVOLUTION FUTURE

Albanie
Comme prévu dans son Programme de partenariat individuel, une aide sera accordée à l'Albanie pour la mise au point d'une législation et l'application de dispositions relatives aux plans civils d'urgence et à la préparation aux catastrophes. Après l'approbation de la nouvelle constitution albanaise, intervenue récemment, et sur la base d'un atelier du PPP consacré à cette question, qui s'est tenu à Tirana en mars 1999, un programme de mise en oeuvre d'un an, auquel participeront les parlementaires albanais, les ministères compétents, l'OSCE et différentes ONG, a été engagé. Son aspect le plus significatif sera la participation des pays partenaires qui ont révisé leurs structures et leur législation en matière de PCU à la suite d'ateliers et de séminaires tenus sur cette question.

Capacité euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC)
Les travaux de suivi consisteront à recenser et à engager les divers éléments et capacités civils et militaires - des différents pays du CPEA - qui constitueront l'unité euro-atlantique de réaction en cas de catastrophe (EADRU). Un exercice tactique prévoyant l'activation et le déploiement de certains éléments de l'EADRU aura lieu en 1999, en coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (BCAH).

A l'avenir, l'accent sera mis sur le renforcement et l'approfondissement de la coopération pratique plutôt que sur l'accroissement du nombre des activités en matière de PCU. Ce changement d'orientation en faveur d'une amélioration des aspects qualitatifs de la coopération avec les pays partenaires dans le domaine des PCU sera axé sur les réunions des neufs bureaux et comités d'étude techniques de l'OTAN chargés des PCU. Le défi majeur consistera à faire porter les travaux de ces organes sur les questions intéressant, non plus seulement les 19 pays de l'OTAN, mais les 44 pays membres du CPEA, tout en maintenant leur efficacité.

POINTS A SOULIGNER

- Les PCU font partie des Programmes de partenariat individuel de tous les pays partenaires.

- Tous les ans, des participants de chacun des 44 pays OTAN et partenaires prennent part à des activités de coopération en matière de PCU.

- Ce sont les Partenaires qui, dans leur pays, prennent l'initiative de la majeure partie des activités de coopération dans le domaine des PCU, qui les organisent et qui les conduisent. L'importance que revêtent pour eux les plans civils d'urgence se reflète dans l'accroissement régulier du nombre d'activités dans ce domaine, qui est passé de 4 en 1994 à 75 en 1999.

- Jusqu'ici, ces activités ont fait intervenir plus de 12.000 participants, civils et militaires, provenant de tous les ministères, des autorités locales, régionales et centrales, ainsi que d'organisations non gouvernementales.

- Elles ont lieu avec la participation active de toute une série d'autres organismes internationaux qui, dans certains cas, en assurent conjointement l'organisation et le parrainage.